

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 01 du 14 mars 2013



## Actuellement en région

### Pin

#### *Les processionnaires*

Dans l'ensemble de la région, les pins ont été victimes d'attaques par les chenilles processionnaires. En ce début d'année, plusieurs nids sont signalés dans les arbres du réseau.

En raison du potentiel urticant des nids il est recommandé d'agir avec la plus grande vigilance lors d'éventuelles interventions sur ces nids.

De plus, il est important de rester vigilant avec l'arrivée des beaux jours pour les premières processions. Afin d'observer au mieux ces premières processions, la mise en place d'un piège à chenille peut être utile.



Ecopiège à chenille processionnaires du pin  
(source internet)

### Gazon

#### *Maladie fongique : la Fusariose hivernale*

Un cas de fusariose hivernale été signalé dans le secteur d'Auxerre. Le contexte climatique de ces derniers mois (froid et humide) a pu favoriser le développement de cette maladie. Cependant, d'intensité relativement faible, cette attaque n'a engendré que peu de nuisances esthétiques.

### Platane

#### *Le tigre du platane*

Avec le froid les tigres sont toujours sous l'écorce des arbres. Nous rappelons que le comptage des individus permet d'évaluer l'intensité de la future attaque estivale. Pour mémoire le seuil de nuisibilité est de 70 tigres par dm<sup>2</sup> (carré de 10cm X 10cm) de rhytidome (écorce).



Tigre du platane sous l'écorce

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 01 du 14 mars 2013

## Arbres

Profitez de vos interventions de taille et d'élagage sur vos végétaux pour réaliser une observation attentive des troncs et des ramifications qui permet de diagnostiquer l'état sanitaire et mécanique des arbres. Ce travail est également réalisable sur les arbustes d'ornement, ainsi que sur les arbres fruitiers et arbustes à petits fruits dans les jardins d'amateurs. Cette opération doit se traduire par la détection et la suppression des parties atteintes afin de réduire la pression parasitaire pour la prochaine période de végétation.

De plus, n'oubliez pas de désinfecter les outils de taille, les matériels (tuteurs,...). Pensez à éliminer les déchets verts contaminés.

### Ce qu'il faut retenir

#### Situation saine.

#### Début de la saison végétative

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	
Processionnaire du Pin	
Mineuse du Marronnier	
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Tilleul	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Processionnaire du Chêne	
Puceron sur Rosier	
Puceron sur Rosier	

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancre bactérien sur Marronnier	
Anthraxose sur Platane	
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
Fil rouge sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risque sanitaire importants	

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 01 du 14 mars 2013

## Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur à nous contacter en nous renvoyant par fax la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par mail aux adresses ci-dessous :

### Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Mail : ..... et fax : .....  
Profession : .....  
Ravageurs pouvant être suivis : .....

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE  
Tél : 03 80 25 95 45 - Fax : 03 80 25 95 49  
Mail : [f-augier@fredon-bourgogne.com](mailto:f-augier@fredon-bourgogne.com) et [a-bellina@fredon-bourgogne.com](mailto:a-bellina@fredon-bourgogne.com)

### ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 01 du 14 mars 2013

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

*Mairie de Beaune, Mairie de Nevers, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Montbard, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Joigny, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de la Charité-sur-Loire, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, Golf de Norges-la-Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny-Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune-Levernois, M. Gallimard (Talent).*

Bulletin édité sous la responsabilité de la CRAB.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé d'AREXHOR et du SRAL.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto »

Avec la participation financière de :

